

-----  
DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES

-----  
DIVISION EAU ET  
ASSAINISSEMENT

-----  
CD/KS

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'assainissement et le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable avenue du Général De Gaulle à l'Orphelinat 1<sup>ère</sup> tranche

P. J. : 1 projet de délibération

Le schéma directeur d'assainissement de la Ville de Nouméa prévoit l'installation de collecteurs pour acheminer les eaux usées du quartier de l'Orphelinat vers le site de la future station d'épuration du Centre Ville.

Une première phase de travaux consistera en la mise en place d'un collecteur d'eaux usées (diamètres 200 et 300 mm), et d'une conduite de refoulement (diamètre 200 mm) avenue du Général De Gaulle (entre les rues François Ecorchon et Gustave Flaubert). La longueur totale du réseau d'eaux usées sera de 150 mètres, et de 110 mètres pour la conduite de refoulement.

Pour le poste de refoulement prévu à l'angle de la rue François Ecorchon et l'avenue du Général De Gaulle, seuls les terrassements et le génie civil seront réalisés pendant cette phase de travaux.

Il conviendra également d'effectuer sur le tronçon du réseau d'eaux usées, les branchements particuliers sur le domaine public.

Le renforcement du réseau d'eau potable comprend la pose d'une conduite (diamètre 300 mm) sur une distance de 120 mètres.

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa, section d'investissement.

Ces travaux, dont la durée est estimée à cinq mois, pourraient démarrer au cours du quatrième trimestre 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

|                     |                                |                           |
|---------------------|--------------------------------|---------------------------|
|                     | MM. Jean LEQUES                | Mme Christel BERGER       |
|                     | Gaël YANNO                     | M. Charles ERIC           |
|                     | Jean-Pierre GUILLEMARD         | Mme Mariannick BABE       |
|                     | Mme Anne LOSTE                 | M. Patrick OLLIVAUD       |
|                     | MM. Pierre MARESCA             | M. Heneliko TELEPINI      |
|                     | Michel VITTORI                 | Mme Nicole FURIC          |
| DATE DE CONVOCATION | Gérard VIGNES                  | Mme Malia MAUGATEAU       |
| 05.08.2004          | Mme Jacqueline BROQUET         | M. Robert VAUTRIN         |
|                     | Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ | Mme Sonia LAGARDE         |
|                     | Mme Francine BEYNEY            | M. Jean-Pierre DELRIEU    |
|                     | M. Laurent BONNEFOND           | Mme Mireille BOYER        |
| DATE D'AFFICHAGE    | Mme Elisapeta TAOFIFENUA       | MM. Michel BOYER          |
| 06.08.2004          | Mme Unako Eliane IXECO         | Christian HENIN           |
|                     | Mme Anne-Marie MESTRE          | Bernard HERPIN            |
|                     | M. TRAN VAN HONG               | Mme Marie-Josée GOMEZ     |
|                     | Mme Dominique KORFANTY         | M. Hamu WAHEO             |
|                     | M. Alfredo VARRA               | Mlle Isabelle CHAMPMOREAU |

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

|                         |                               |                        |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Nombre de conseillers   | M. Marc Kanyan CASE           | M. Hervé GUEGAN        |
| en exercice : 49        | Mme Lysiane FLOTAT            | Mme Mireille LEVY      |
|                         | M. André DUBOIS               | MM. Frédéric ANGLEVIEL |
| Nombre de présents : 34 | Mme Martine JONES             | Gérald CORTOT          |
| Nombre de votants : 44  | M. Jean WASMAN                | Mme Isabelle OHLEN     |
| (10 procurations)       | Mme Françoise CORNU           | Mme Dominique COVA     |
|                         | M. Pierre HENIN               | M. Jean-Raymond POSTIC |
|                         | Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY |                        |

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1072

autorisant un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'assainissement et le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable avenue du Général De Gaulle à l'Orphelinat 1<sup>ère</sup> tranche

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/122 du 19 juillet 2004,

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie entendue en séance du 3 août 2004,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer un marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'assainissement et le renforcement du réseau d'eau potable avenue du Général De Gaulle à l'Orphelinat 1<sup>ère</sup> tranche.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa, section investissement.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

|                     |   |   |
|---------------------|---|---|
| SUBD. ADMINIS. SUD  | - | 1 |
| S. F. (dont T.P.S.) | - | 2 |
| D.G.S.T. (D.E.A. )  | - | 1 |
| AFFICHAGE           | - | 1 |

